

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 4 septembre 2025

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.3.1 – Création de la mission « Développement durable »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

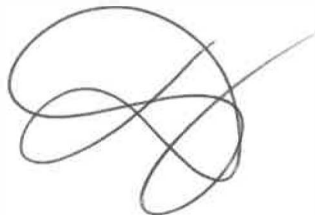
VU *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 1 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre, la mission « Développement durable ». Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 5 septembre 2025

La présidente de l'université



Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Mission « développement durable »

Contexte

Le Mans Université, en tant qu'institution d'enseignement supérieur et de recherche s'engage à promouvoir le développement durable et la responsabilité sociétale au sein de ses activités. Dans le cadre de cette politique institutionnelle, l'établissement aspire à être un acteur exemplaire dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, en vue de contribuer à la construction d'une société plus juste et plus durable. La création d'une mission dédiée à cette thématique a pour objectif de consolider et de renforcer les actions de la cellule Développement Durable et Responsabilité Sociale.

Mission

La mission consistera à :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale pour Le Mans Université, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes internes et externes ;
- Accompagner le suivi de la politique de développement durable de l'établissement et proposer des actions concrètes pour améliorer sa performance environnementale, sociétale et économique ;
- Mobiliser et sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs) aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- Assurer une veille des technologies en faveur du développement durable et proposer des actions innovantes et pertinentes pour l'établissement ;
- Développer, consolider et animer un réseau interne de personnes-ressources en lien avec les thématiques de la transition environnementale et sociale au sein des composantes et des administrations (énergie, mobilité, déchets etc.) ;
- Structurer et coordonner l'animation d'un réseau de référents en développement durable, permettant de sensibiliser, coordonner et accompagner les initiatives des Unités Mixtes de Recherche et Unités de recherche à l'aide du bilan carbone ;
- Développer et entretenir un réseau avec les associations, organisations, partenaires et réseaux externes en lien avec les thématiques du développement durable ;

- Partager les bonnes pratiques, communiquer et valoriser les initiatives vertueuses au sein de ces différents réseaux ;
- Coordonner des projets transversaux en faveur de la transition ;
- Contribuer aux actions relatives à l'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'établissement et dans les pratiques de la communauté universitaire, en support aux personnels administratifs compétents dans le domaine concerné.

Moyens

Pour la bonne mise en œuvre de sa feuille de route, la personne pourra s'appuyer sur les services et directions de l'Université du Mans, y compris sur la direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication.

Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Fait au Mans, le 25 juin 2025.

La Présidente de l'Université

